

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-deux, le 3 mars à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle de Spectacle de GRANDVILLARS, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

**Étaient présents :** Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs Lounès ABDOUN-SONTOT, Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Chantal BEQUILLARD, Anne-Catherine BOBILLIER, Daniel BOUR, Anissa BRIKH, Bernard CERF, Gilles COURGEY, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Imann EL MOUSSAFER, Daniel FRERY, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Sandrine LARCHER, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Robert NATALE, Nicolas PETERLINI, Gilles PERRIN, Florence PFHURTER, Sophie PHILIPPE, Jean RACINE, Lionel ROY, Frédéric ROUSSE, Jean-Michel TALON, Françoise THOMAS, Dominique TRELA, Pierre VALLAT et Bernard VIATTE **membres titulaires.**

**Étaient excusés :** Mesdames et Messieurs, Thomas BIETRY, Philippe CHEVALIER, Anne-Catherine CLAYEUX, Catherine CREPIN, Gérard FESSELET, Vincent FREARD, Christian GAILLARD, Sophie GUYON, Hamid HAMLIL, Michel HOUDELAT, Anaïs MONNIER, Claude MONNIER, Emmanuelle PALMA GERARD, Fabrice PETITJEAN, Annick PRENAT, Virginie REY.

**Avaient donné pouvoir :** Thomas BIETRY à Gilles COURGEY, Catherine CREPIN à Jean LOCATELLI, Philippe CHEVALIER à Chantal BEQUILLARD, Claude MONNIER à Nicolas PETERLINI, et Emmanuelle PALMA-GERARD à Sandrine LARCHER.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 21 février 2022	Le 21 février 2022	En exercice	50
		Présents	34
		Votants	39

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Patrice DUMORTIER est désigné.

### 2022-02-03 Budget annexe Service Assainissement collectif – Débat d'Orientation Budgétaire 2022

*Rapporteur : Christian RAYOT*

**Notre collectivité a fait le choix responsable de maîtriser progressivement mais de manière intégrale sa compétence assainissement. Depuis mi-2016, l'ensemble de sa compétence est géré en régie.**

## Les éléments marquants de 2021

L'année 2021 a été marquée par le démarrage ou la réalisation d'importants travaux ou études :

- travaux sur les stations d'épuration : création d'un **bassin d'orage** de 1100 m<sup>3</sup> et **réhabilitation lourde** (files eau et boues) de la **STEP** à boues activées de **Beaucourt** (en cours), **création de la STEP** (rhizosphère) de **Froidefontaine, Brebotte et Grosne**.
- de travaux sur les réseaux : **réalisation de la tranche 2** (centre village) de la mise en **séparatif** de réseaux sur **Courtelevant**, création des **réseaux d'assainissement collectif** sur la commune de **Froidefontaine** (**tranche 1** correspondant à 85 % du village).
- d'études de maîtrise d'œuvre : **études** sur la **mise en séparatif** de la commune de **Faverois**, préparation des travaux (**tranche 2**) de la mise en séparatif de la commune de **Florimont**.

Cette année a aussi été perturbée sur le plan humain et organisationnel par le contexte sanitaire Covid (déferlante des 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> vagues) ainsi que le départ de la responsable de service et son remplacement. Le service a cependant réussi à maintenir la poursuite de l'activité et la continuité de service aux usagers.

## Etat et structure de la dette

Le **capital restant à rembourser** au 1<sup>er</sup> janvier 2022 est de **7 163 075 euros**, contre 7 431 651 euros en 2021. Le capital restant dû est composé de **25 emprunts contractés ou repris depuis 2005** (aux communes ou au SIAVA) répartis de la manière suivante : 5 707 000 euros à taux fixe (19 emprunts), 1 313 000 euros à taux révisable (5 emprunts) et 143 000 euros en taux variable (1 emprunt).

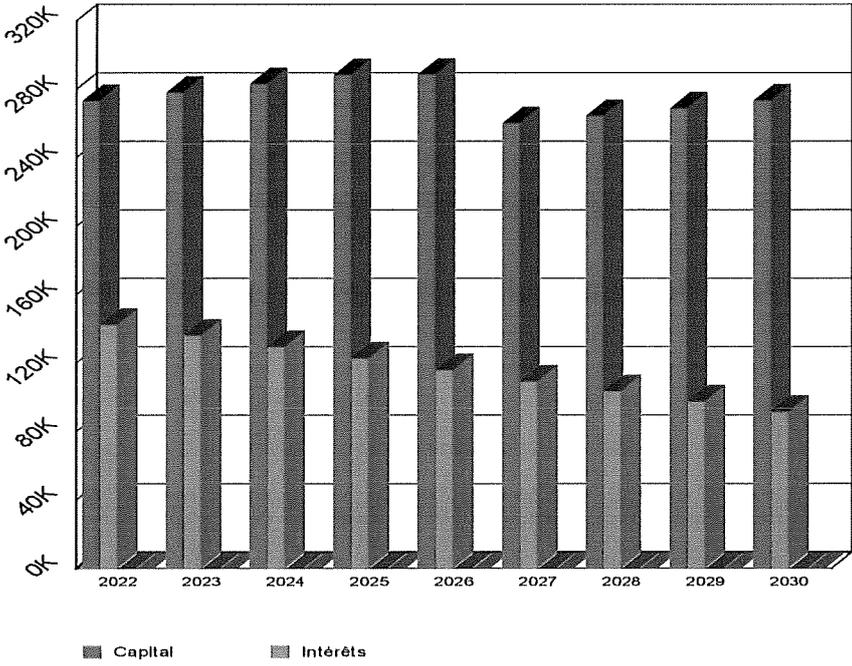
Le **dernier emprunt contracté date de 2019 pour 2 500 000 €** auprès de la caisse des dépôts et consignations à taux fixe sur 40 ans afin de financer les travaux conséquents de réhabilitation de la STEP de Beaucourt et la création de la station mutualisée de Froidefontaine, Brebotte et Grosne et des réseaux sur la commune de Froidefontaine.

**Aucun emprunt n'a été réalisé en 2020 et 2021.**

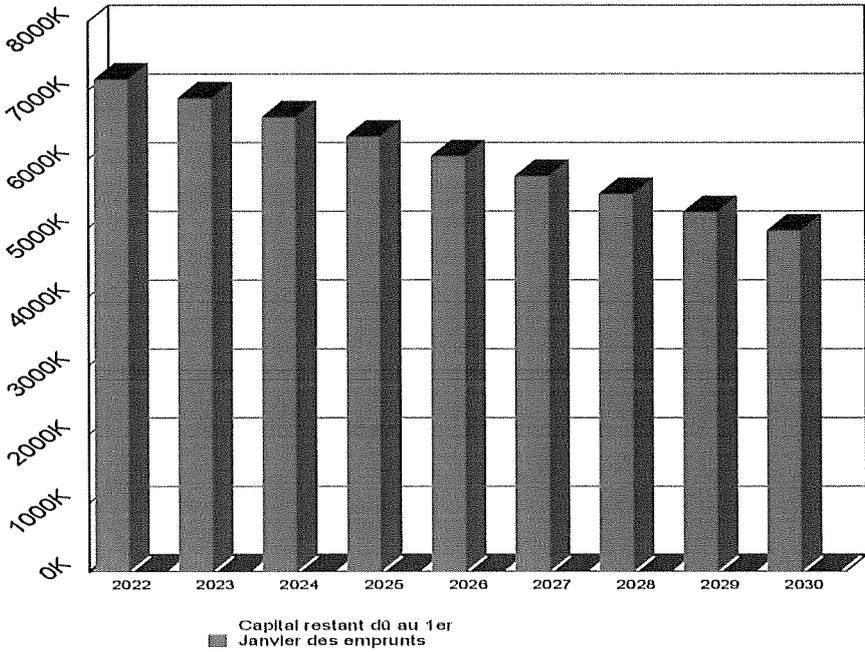
Le montant de l'**annuité** d'emprunts sera de **415 760 euros pour 2022** soit des remboursements représentant en **capital 273 257 €** et en **intérêts 142 503 €**. Il diminuera assez sensiblement à partir de 2027 avec un montant proche de 370 000 euros (Cf. graphiques). Les montants des intérêts d'emprunts diminueront d'environ 6 000 € chaque année pour atteindre 91 000 € en 2030. Le montant des capitaux aura plutôt tendance à augmenter en parallèle pour revenir à hauteur de 273 000 € en 2030 (Cf. graphiques).

**Il n'est pas envisagé en 2022 de faire appel à un nouvel emprunt.**

Diagramme de remboursement



Capital restant dû



## Evolution des recettes : la redevance assainissement

Globalement, la consommation d'eau est en relative stabilité sur les 5 dernières années. Cette tendance se répercute logiquement sur la redevance assainissement. Toutefois, elle est amenée à évoluer légèrement en raison de l'intégration de nouvelles communes à l'assainissement collectif et de nouvelles habitations (Florimont et Courtelevant ces dernières années notamment). Ainsi en volume, la redevance assainissement a représenté en 2021 835 000 m<sup>3</sup>.

**□ Nous pouvons donc envisager des volumes d'eau usée facturés pour 2022 aux abonnés de l'ordre de 840 000 m<sup>3</sup>.**

Le prix de la redevance assainissement inchangé depuis 2016 a évolué de 5 % au 1<sup>er</sup> juillet 2021 et a été fixé à **1,84 € / m<sup>3</sup>**. Ce prix est unique sur l'ensemble de la collectivité.

Il faut ajouter au prix de l'eau usée **15 centimes d'euros par m<sup>3</sup>** correspondant à la redevance modernisation des réseaux de collecte qui est prélevée par le service et reversée intégralement à **l'Agence de l'eau**.

La Taxe sur la Valeur Ajoutée applicable est à 10 %.

**Dans ces conditions, la redevance représenterait alors une recette pour la collectivité de l'ordre de 1 545 600 euros.**

### Tableau comparatif du coût de l'assainissement

Coût annuel par abonné basé sur une consommation de 120 m<sup>3</sup> par an (ratio national)

Collectivités (données Sispea)	Prix du mètre-cube en € TTC sur la base de 120 m <sup>3</sup>	Coût annuel en € TTC sur la base de 120 m <sup>3</sup>
CCST (tarif 2022)	2,189	<b>262,68</b>
Moyenne nationale (10 000 – 50000 hab.) (taux 2019)	2,23	<b>267,60</b>
Moyenne au niveau national (tarif 2019)	2,11	<b>253,20</b>
PMA (historique Montbéliard) (tarif 2020)	1,63	<b>195,82</b>
Grand Belfort (tarif 2020)	2,31	<b>277,20</b>
CCVS (Giromagny) (tarif 2020)	3,08	<b>369,60</b>
Héricourt (tarif 2020)	1,69	<b>202,79</b>

## Les investissements réalisés en 2021

Les investissements 2021 ont été marqués par :

- des travaux pour un montant de 1 600 000 € correspondant :
  - o au démarrage de la création de la station d'épuration commune aux villages de Froidefontaine, Brebotte et Grosne ainsi qu'au réseau séparatif (85 %) sur Froidefontaine (500 000 € HT),
  - o à la mise en séparatif de réseaux sur Courtelevant tranche 2, secteur centre village en cours de finition (500 000 € HT),
  - o à la réalisation du génie civil du bassin d'orage en tête de la STEP de Beaucourt (en cours d'équipement notamment dégrilleur) et le démarrage de la réhabilitation lourde des files eau (prétraitement et bassin d'aération) et boues (bâtiment d'exploitation et de supervision, pressage et transfert) en cours de construction et terrassements (600 000 € HT),
  - o les remplacements notamment du clifford du bassin déssableur – déshuilleur et d'un moteur d'un agitateur de la STEP de Grandvillars et d'une pompe de relevage sur le PR du Siava à Grandvillars (50 000 € HT).
  
- des études de maîtrise d'œuvre pour :
  - o la création des réseaux (tranches 2 et 3) sur les communes de Froidefontaine, Brebotte et Grosne (30 000 € HT),
  - o les maitrises d'œuvre pour la mise en séparatif de la dernière tranche de Florimont (5 000 € HT) et de Faverois (5 000 € HT).

## Rappel des investissements depuis la prise de compétence

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Investissements annuels réalisés en € HT	280 000	492 000	512 000	1 438 000	1 396 000	2 710 000
	2017	2018	2019	2020	2021	
	1 484 000	1 246 000	463 000	802 000	1 685 000	---

Soit un total investi de 12 508 000 € entre 2011 à 2021 (soit en moyenne 1 137 000 € par an).

## Une image du compte administratif 2021

Les premières projections laissent apparaître pour l'année 2021 :

- A la **section de fonctionnement**, un résultat d'exercice **légèrement bénéficiaire** à hauteur de **43 000 €** soit un **résultat cumulé excédentaire** de **973 000 € (+ 5 %)**.
- A la **section d'investissement**, le résultat de l'exercice est **déficitaire** à hauteur de **450 000 €** et le **résultat cumulé** est **excédentaire** de **2 143 000 € (- 17 %)**.
- Des **restes à réaliser déficitaires** à hauteur de **1 450 000 €** (Cf détails ci-après).

□ soit un excédent global fin 2021 excédentaire à hauteur de 1 664 000 € en y intégrant les restes à réaliser.

	Résultats 2021	Résultats 2020 reportés	Tous exercices confondus		Restes à réaliser à inscrire en 2022
Fonctionnement	43 464,97 €	929 758,45 €	973 223,42 €	En dépense	4 003 259,67 €
Investissement	-450 407,00 €	2 593 924,25 €	2 143 517,25 €	En recette	2 550 510,00 €
Soit un total cumulé					1 663 991,00 €

## Les grandes lignes du budget primitif 2022

### En Fonctionnement

↳ Les dépenses : 3 101 400 €

**Charges à caractère général et frais de personnel représentent 1 346 400 € dont :**

- Frais du personnel affecté par la CCST	500 000 €
- Marché de travaux, entretien, réparation	250 000 €
- Energie et carburant	210 000 €
- Produits de traitements	95 000 €
- Contrat de valorisation des boues	80 000 €
- Honoraires	15 000 €
- Analyses et études	12 000 €
- Charges de gestion	184 000 €

**Impôts et taxes dont :**

- Redevance modernisation des réseaux (Agence de l'Eau)	140 000 €
---	-----------

<b>Charges financières (intérêts d'emprunts)</b>	<b>145 000 €</b>
<b>Dotation aux amortissements</b>	<b>755 000 €</b>
<b>Dépenses imprévues</b>	<b>25 000 €</b>
<b>Admissions en non valeurs</b>	<b>10 000 €</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>70 000 €</b>
<b>Provisions pour risques</b>	<b>10 000 €</b>
<b>Virement section investissement</b>	<b>600 000 €</b>

### ↳ Les recettes : 3 166 900 €

<b>Redevance assainissement</b>	<b>1 545 600 €</b>
<b>Travaux facturés aux abonnés</b>	<b>50 000 €</b>
<b>Redevance modernisation des réseaux de collecte</b>	<b>140 000 €</b>
<b>Participation assainissement collectif</b>	<b>50 000 €</b>
<b>Prime épuration (Agence de l'Eau)</b>	<b>55 000 €</b>
<b>Participation communes extérieures (SEBA)</b>	<b>71 000 €</b>
<b>Amortissement subventions</b>	<b>276 000 €</b>
<b>Excédent cumulé reporté</b>	<b>973 000 €</b>

□ Le budget présenterait un excédent en fin d'année 2022 de 65 500 €.

### **En Investissement**

### ↳ Les dépenses : 6 749 000 € (y compris RAR)

Les hypothèses et projections faites ci-dessus nécessitent l'inscription obligatoire de :

- 274 000 € pour le remboursement d'emprunts en capital,
- 276 000 € pour l'amortissement des subventions,
- 4 000 000 € correspondant aux restes à réaliser,
- 100 000 € pour les immobilisations en cours.

Les restes à réaliser concernent principalement :

- la poursuite de la maîtrise d'œuvre, des études et des travaux pour la création de la STEP et réseaux de Froidefontaine soit 2 180 000 €,
- la poursuite de la maîtrise d'œuvre et des travaux de création du bassin d'orage et de la réhabilitation de la STEP de Beaucourt soit 1 760 000 €,
- le solde des travaux et de la maîtrise d'œuvre de mise en séparatif de Courtelevant soit 55 000 €,
- la poursuite de maîtrises d'œuvre et études pour les mises en séparatif de Florimont tranche 2 et Faverois soit 25 000 €.

Les nouveaux investissements à engager sur 2022 représentent 2 085 000 € et notamment :

- la mise en séparatif sur Florimont tranche 2 pour 500 000 €,
- la réhabilitation des réseaux sur Faverois et une mise en séparatif pour 1 000 000 €,
- la réalisation de travaux complémentaires et modificatifs sur la STEP et les réseaux de Froidefontaine et la STEP de Beaucourt pour 300 000 €,

- l'accompagnant de travaux communaux pour 100 000 €,
- le remplacement de la 2<sup>ème</sup> vis de relevage de la station de Grandvillars pour 100 000 €,
- des petits travaux sur les équipements et matériels pour 85 000 €.

↳ **Les recettes : 6 749 000 € (y compris RAR)**

De même que pour les dépenses d'investissement, certaines recettes sont envisagées :

- 755 000 € de provision aux amortissements,
- 600 000 € de virement depuis la section de fonctionnement,
- 1 576 000 € pour les restes à réaliser,
- 100 000 € pour les immobilisations en cours,
- 2 143 000 € d'excédent cumulé reporté.

Des aides de l'Agence de l'eau sont attendues notamment pour :

- mise en séparatif de la seconde tranche de travaux sur Florimont pour 200 000 €,
- la réhabilitation et la mise en séparatif sur Faverois pour 400 000 €,
- les travaux sur la STEP de Beaucourt pour 552 000 € (RAR),
- la création d'une station d'épuration et la création de réseaux pour Froidefontaine, Brebotte, Grosne pour 1 148 000 € (RAR).

Les aides DETR et ou DSIL sont confirmées à 750 000 € (RAR) sur les diverses opérations ci-dessus.

La planification définie lors du schéma d'investissement de 2015 sera adaptée suite aux demandes de l'Agence de l'Eau sur le secteur de Froidefontaine, Brebotte et Grosne.

**Le budget d'investissement est équilibré pour 2022.**

**Le Conseil communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :**

- **de prendre acte du Débat d'Orientation Budgétaire 2022 du budget annexe Service Assainissement.**

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Et publication ou notification le

**LUNDI 14 MARS 2022**

Le Président,

**Le Président  
Christian RAYOT**

Le Président,

**Le Président  
Christian RAYOT**

